

Ecolo sanctionné pour sa comptabilité

COMPTABILITÉ Le Parlement a privé le parti de 96.000 euros de dotation publique

- La formation écologiste se voit retirer 3,2 % de ses moyens.
- Elle s'estime victime d'une sanction politique.
- David Clarinval (MR) appelle à la transparence.

La commission parlementaire de contrôle de la comptabilité des partis a décidé de priver Ecolo d'un mois de dotation publique. La décision a été prise à la majorité des deux tiers. Le PS et le SPA ont voté contre, le CDH s'est abstenu. Le parti va perdre 96.000 euros. Avec quelles conséquences ?

1 Qu'est-il reproché à Ecolo ?

Tout est parti du plan social des verts. Après la défaite électorale de 2014, le parti a dû se résoudre à licencier. En principe, lorsqu'une telle décision est prise, les fonds destinés au plan doivent être mis en réserve. Mais Ecolo a décidé de mettre en œuvre un plan social un peu particulier, puisqu'il prévoit une garantie de revenus pour les personnes qui n'ont pas encore retrouvé du travail. Le parti a choisi de traduire cela d'un point de vue comptable en optant non pas pour la mise en réserve, mais pour la technique des fonds affectés, au motif que le montant devant être déboursé en définitive ne pouvait être connu, puisqu'il dépendait du temps qu'il faudrait aux anciens salariés d'Ecolo pour retrouver du travail. Le hic, c'est que le propre réviseur d'Ecolo a émis une réserve sur ce choix. La Cour des comptes a ensuite repris cette réserve à son compte, lui donnant davantage de poids. De leur côté, les experts du Parlement ont estimé que cette façon de procéder

était contraire à la loi, et qu'elle créait en outre une discrimina-

tion entre partis, si elle devait être avalisée s'agissant d'Ecolo. Il faut dire que la technique des fonds affectés a un impact plus limité sur le résultat net. Dans le cas d'Ecolo, la perte s'élevait à 855.082 euros avec cette technique. Si les fonds avaient été mis en réserve, la perte aurait été bien supérieure : 2.825.082 euros.

2 Ce type de sanction est-il exceptionnel ?

Un parti, et même deux (lire ci-contre le cas du Parti populaire) privés de leur dotation pour un mois, c'est une situation presque inédite, relève Jean Faniel, le directeur du Centre de recherche et d'informations socio-politiques. « Le cas s'est déjà présenté dans le passé, avec le Front national, qui a été privé purement et simplement de sa dotation. Mais cette situation est intervenue après de multiples récidives. » Jean Faniel reste en revanche perplexe sur le système actuel. « J'ai regardé les comptes des partis de près et je réalise que la façon de comptabiliser les montants varie d'un parti à l'autre et même d'une année à l'autre au sein d'un même parti. Les règles ne me semblent donc pas clairement établies. »

3 Quel est l'impact financier de cette sanction sur Ecolo ?

Pour Ecolo, une telle sanction n'est pas anodine. Les responsables ont compté qu'ils seront privés de 96.000 euros. Le budget total de l'ASBL qui abrite le parti est de 3 millions d'euros. Ecolo perd donc 3,2 % de ses moyens. Si l'on prend l'ensemble du groupe d'associations du parti, le budget total est de 5,3 millions. La perte atteint dans ce cas 1,8 %. Le député Ecolo Georges Gilkinet a indiqué à l'issue de la décision de sanctionner que son parti ne devrait pas licencier.

« Mais symboliquement, c'est évidemment un coup dur. »

4 Quel est l'impact politique de cette sanction ?

Le « coup dur » dont parle Georges Gilkinet est assurément politique. La majorité l'a d'ailleurs très vite compris, en relevant que cette sanction s'appliquait à un parti qui s'était toujours exprimé en faveur d'une plus grande transparence. Pour éviter des dégâts en termes d'image auprès de ses membres, Ecolo a publié un

communiqué très vif, faisant clairement état d'une sanction politique. « L'action des écologistes, et singulièrement notre combat historique pour la transparence dans l'utilisation de l'argent public, dérange-t-il à ce point les partis de la majorité qui sont à l'origine de cette sanction injustifiée ? » Incident de parcours, ou erreur majeure ? Les militants décideront, mais cette nouvelle tuile financière est, elle, bien là. ■

BERNARD DEMONTY

UNE AUTRE PUNITION

Le parti populaire également sanctionné

Le parti populaire a également été sanctionné jeudi par la commission de contrôle des dépenses électorales. Le parti se voit lui aussi privé d'un mois de dotation, soit une dizaine de milliers d'euros. Le parti a en réalité déposé ses comptes avec sept jours de retard. L'unique député avait plaidé la force majeure et relevé que ce retard n'avait eu aucune conséquence sur le contrôle des comptes, les experts ayant pu les examiner dans les temps. Mais les mêmes experts ont considéré que ce retard ne pouvait être justifié et qu'il n'y avait pas de force majeure. (B.Dy)

Clarival « Je regrette qu'Ecolo n'ait pas entendu les avertissements »

ENTRETIEN

C'est le député - bourgmestre de Bièvre David Clarival (MR) qui avait dénoncé la façon dont les comptes d'Ecolo avaient été établis.

Vous aviez alors parlé de « maquillage des comptes ». Le parti avait répliqué, parlant de « difamation ». Le parti est à présent sanctionné. Votre réaction ?

Les experts indépendants, experts du chiffre, disent clairement qu'il y a une irrégularité dans la comptabilité du parti et que c'est une source de discrimination vis-à-vis des autres partis politiques. C'est ce que je

dénonçais il y a quinze jours. Je constate que les experts me donnent aujourd'hui raison.

Le réviseur d'Ecolo avait lui-même relevé le problème.

Oui, c'est ça le pire ! Je regrette qu'Ecolo n'ait pas entendu les avertissements émis il y a déjà plusieurs mois par son réviseur, puis par la cour des comptes. Et malgré ces avertissements, Ecolo n'a pas jugé bon de modifier sa pratique comptable, alors que le parti en avait encore largement le temps. Je trouve cela assez sidérant de la part d'un parti qui s'est toujours positionné en fa-

veur de la transparence financière. On ne grimpe pas dans un arbre quand on a un trou dans son pantalon. Et au lieu de corriger la situation, Ecolo a préféré m'attaquer avec très peu d'élégance pour avoir dénoncé cette situation.

Vous trouvez la sanction justifiée ?

Je trouve normal que la sanction s'applique car c'est la loi et elle est valable pour tout le monde. Et j'appelle Ecolo à un peu plus de retenue à l'égard de ceux qui font leur travail. ■

**Propos recueillis par
B.Dy.**